DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

La loi de 3 ans

Un contre-projet de M. Joseph Reinach

UN CONTRE-PROJET DE M. JOSEPH REINACH

MM. Joseph Reinach et Lannes de Montebello viennent de déposer, sous forme d'amendement à la loi de trois ans, un contre-projet dont l'article premier indique l'esprit :

« L'intitulé du projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905 est libellé comme suit :

« Projet de loi modifiant les lois des cadres de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, en ce qui concerne l'effectif des unités, et fixant les conditions du recrutement de l'armée active et la durée du service dans l'armée active. »

Voici enfin le problème bien posé : « Fixer d'abord les effectifs, et en faire dériver la loi de recrutement. »

Les articles 2 et 3 du contre-projet indiquent dans un tableau le nombre d'hommes du service armé à entretenir « obligatoirement « dans les compagnies, escadrons et batteries, tant à effectif normal qu'à effectif renforcé. Ces effectifs ne pourront être modifiés que par des lois spéciales indépendantes des lois de finances.

Lorsque les effectifs prévus se trouveront atteints, et jusqu'à concurrence du nombre en excédent, les ministres de la guerre et de la marine seront autorisés à renvoyer dans leurs foyers, en attendant leur passage dans la réserve, les militaires ayant accompli deux ans de service, et appartenant aux catégories suivantes :

1° Militaires pères de deux enfants ;
2° Militaires ayant 5 frères ou sœurs ;
3° Militaires ayant 4 frères ou sœurs ;
4° Militaires ayant 3 frères ou sœurs ;
5° Jeunes gens qui remplissaient effectivement, avant leur incorporation, les devoirs de soutien indispensable de famille.

Les militaires à envoyer sinéi en congé seront désignés, sur l'ensemble de l'armée, dans l'ordre des catégories ci-dessus et dans chaque catégorie en commençant par les plus âgés. L'envoi en congé aura lieu deux fois par an, le 15 octobre et le 15 avril.

À la Commission de l'Armée

Paris, 28 mars.

La commission de l'armée a entendu son rapporteur, M. Palé, qu'elle avait chargé de demander au ministre de la guerre certains renseignements, notamment sur la répercussion sur les effectifs des divers systèmes de congés à envisager.

Elle a ensuite adopté à l'unanimité, après discussion, la motion suivante, sur la proposition de M. Palé.

« La commission de l'armée, prenant acte des déclarations faites par le ministre de la guerre au sujet des congés, estime qu'il serait désirable que ces congrès puissent être élargis ; mais s'ayant pas actuellement, surtout en ce qui concerne les effectifs, tous les éléments d'information nécessaires, ajourne jusqu'à son rapporteur de demander pour elle les renseignements complémentaires ».

En votant l'ordre du jour proposé par son rapporteur, la commission a entendu ne pas vouloir se prononcer sur la durée des congés sans avoir les renseignements qui lui étaient nécessaires à ce sujet.

Elle entend concilier les intérêts de la défense nationale et les intérêts économiques du pays.

MM. Joseph Reinach et Lannes de Montebello, déposent le contre-projet dont on vient de lire l'analyse.

La commission s'est ensuite ajournée au 24 avril prochain.

Les crédits militaires

LA QUESTION DE NOTRE ARMEMENT

On a distribué le rapport de M. Clémentel sur le projet de crédits de 500 millions en vue d'accélérer les travaux intéressant la défense nationale.

Le rapport conclut au vote de 420 millions de crédits ainsi répartis :

Service des chemins de fer. . .	17.000.000
Service de l'artillerie	214.000.000
Service du génie	160.000.000
Service de l'intendance	21.000.000
Service de santé	2.600.000
Service des poudres et salpêtres	5.300.000
Service géographique.	100.000

Le rapporteur n'entre pas dans le détail du programme à exécuter. Il fait observer simplement que ce programme ne touche pas à toutes les branches de l'armement d'attaque ou de défense, au matériel et aux approvisionnements de tous les services de l'armée. Le rapporteur expose :

« L'ensemble des opérations envisagées dans le programme spécial représente une dépense totale de 635 millions.

« Mais une partie de cette dépense, s'élevant à 135 millions, sera couverte par les dotations inscrites dans les budgets annuels y compris celui de 1913, dans lequel figure une somme de 32.323.300 fr., pour des travaux compris dans ce programme spécial de 635 millions.

« L'effort exceptionnel qui vous est en ce moment demandé se trouve donc réduit à 500 millions, dont nous pouvons distraire, d'accord avec la gouvernement, 80 millions prévus pour la construction des obusiers légers de campagne qui va être abandonné, grâce à une ingénieuse invention du commandant Malandrin. Nous restons donc en présence d'un chiffre de 420 millions. »

Sur le fait que les crédits demandés sont ramenés de 54 millions à 420, M. Clémentel dit :

« La Commission a pu demander à certains services du ministère de la guerre plus de méthode et plus de décision, elle a dû reconnaître que la plupart d'entre eux ont agi judicieusement en abréviant au double souci d'assurer l'amélioration de notre outillage de guerre et d'épargner autant que faire se pouvait les finances nationales.

« Le service de l'artillerie notamment vient d'en donner une preuve qui éclate aux yeux en permettant, grâce à l'ingéniosité de l'un de ses techniciens, par l'adaptation de notre admirable canon de 75 au tir courbe, de réaliser une économie de 80 millions.

« Cette démonstration est d'autant plus intéressante que la commission du gouvernement préconisait la construction d'obusiers de campagne et qu'il a abandonné cette construction à la suite des essais qui se sont terminés au moment où votre commission examinait le projet. Il importe d'ajouter qu'il ne s'agit pas d'essais théoriques, mais bien de réalisations comparatives, enregistrées dans des tirs exécutés d'une part avec l'obusier présenté par l'industrie privée, d'autre part avec le canon de 75.

« Dans ce tir courbe entraînera une dépense totale de 500.000 francs seulement et qu'elle sera terminée en quelques semaines, alors qu'un délai de quatre ou cinq années aurait été nécessaire pour doter notre artillerie d'une bouche à feu spéciale. »

Le rapporteur conclut :

« En vous demandant de voter notre commission tient à déclarer qu'à son sentiment il constituera la plus simple, la plus naturelle, la plus élémentaire des mesures de défense nationale.

« Il ne peut apparaître comme un acte de menace et de préoccupation ; chez, on ne saurait trop le répéter, que l'Allemagne a conservé, pendant ces dix dernières années, un milliard de plus que la France à son budget militaire.

« Nous ne poursuivons qu'un seul but : maintenir un équilibre qui est indispensable non seulement pour la sauvegarde de notre honneur et de notre indépendance, mais aussi pour le maintien de la paix. »

UN AMENDEMENT DE MM. DANIEL VINCENT ET SIMON

Paris, 28 mars.

MM. Daniel Vincent et Henri Simon viennent de déposer au projet engageant un crédit de 500 millions pour la défense nationale, un amendement tendant à consacrer une somme de 5 millions à la création et à l'organisation de stands cantonaux de tir.

La Réforme Electorale AU SÉNAT

MM. Barthou et Klotz à la Commission

Paris, 28 mars.

On nous communique le procès-verbal suivant qui complète les renseignements que nous publions plus haut :

M. Barthou, président du Conseil et M. Klotz, ministre de l'intérieur, ont été entendus aujourd'hui sur leur demande par la Commission sénatoriale de la réforme électorale, réunie sous la présidence de M. Clemenceau.

Les ministres ont tout d'abord rappelé les termes de la déclaration ministérielle : « Nous ferons appel à l'esprit patriotique du Sénat, pour apporter avec le principe majoritaire qu'il a adopté une représentation équitable des minorités. »

Cet appel, ils l'adressent tout d'abord aujourd'hui à la Commission.

Les ministres espèrent vivement qu'il sera entendu.

— Il est à remarquer, en effet, ont-ils ajouté qu'au Sénat, même les plus éloquentes protestations du système majoritaire, n'ont pas contesté l'intérêt d'une R. M. et la possibilité de l'assurer.

M. Peytral, l'auteur du texte de l'article 1er, adopté par le Sénat, a affirmé que son amendement n'était pas incompatible avec l'idée d'une R. M.

M. Ferdinand Dreyfus a exprimé une opinion analogue.

Le rapporteur, M. Jeanneney a écrit au nom de la Commission la principe : « Que nul ne doit être élu, s'il a moins de voix que ses concurrents. » Ce principe est pleinement sauvegardé par toute une série de procédés que nous avons exposés.

Dans ces conditions, le gouvernement vient demander à la Commission s'elle estime incompatible ou non avec le système majoritaire, le principe d'une R. M.

Aussi où elle répondrait par l'affirmative, il offre une entière collaboration à la commission.

Les ministres en terminant ont affirmé l'esprit transactionnel qui les anime, afin d'éviter toute difficulté grave entre les deux Assemblées et afin de réaliser sans délai, l'union des républicains autour d'une réforme que le gouvernement estime nécessaire et urgente.

Les ministres donnent à leur démarche, ce double caractère.

Après un échange d'observations entre les membres de la Commission, celle-ci prend acte des déclarations de Président du Conseil.

Tout en affirmant son intention très nette de ne pas donner son assentiment à un système de représentation des minorités basé sur le quotient, elle a unanimement assuré le gouvernement de son désir très vif de répondre à ses dispositions conciliantes.

Elle a enfin chargé son rapporteur de se mettre en relation avec le ministre de l'intérieur pour recueillir son avis sur les divers systèmes envisagés par les amendements et de son désir très vif de répondre à ses dispositions conciliantes.

Elle a enfin chargé son rapporteur de se mette en relations avec le ministre de l'intérieur, pour recueillir son avis sur les divers systèmes envisagés par les amendements et soumis au Sénat, à la proposition que le gouvernement pourrait faire en vue de l'élaboration d'un texte transactionnel.

Les armements allemands

Berlin, 28 mars.

Les projets militaires seront publiés ce soir, immédiatement après la séance du Conseil fédéral.

Le nombre annuel des nouvelles recrues sera de 63.000 hommes.

La santé de M. Constans

Paris, 28 mars.

On a publié ce matin des nouvelles très alarmantes sur l'état de santé de M. Constans, ancien ministre, ancien sénateur, ancien ambassadeur de France à Constantinople.

La situation n'est pas aussi critique qu'on l'a dit, une amélioration assez sensible vient de se manifester. La vérité est que M. Constans, atteint depuis trois semaines, est atteint d'une congestion légère du poumon, et il quelques inquiétude persiste, elle est uniquement due à l'âge avancé du malade qui accuse une réelle faiblesse.

M. Constans est né le 2 mai 1833; il aura donc quatre-vingts ans dans quelques semaines.

LES CONFLITS d'Orient

UN BRUIT SENSATIONNEL

Saint-Pétersbourg, 28 mars.

La « Rousskaya Nuiet » publie l'information sensationnelle suivante :

« Le général Dimitrieff est venu à Saint-Pétersbourg pour amener la Russie à adopter une attitude favorable à la prise de Constantinople par les Bulgares.

« L'attaque des lignes de Tchataldja ne commencerait qu'après que le général Dimitrieff aurait reçu du gouvernement « de Saint-Pétersbourg l'assurance que la Russie ne s'oppose plus à l'occupation de la capitale turque. »

EXECUTIONS EN MASSE ?

Francfort-sur-le-Mein, 28 mars.

On télégraphie de Salonique à la « Gazette de Francfort » :

« 350 Pomaks, accusés de rébellion, ont été fusillés par les Bulgares dans le district de Nevrokop. »

Les Pomaks forment une population vigoureuse et à demi sauvage, qui habite au nord de la Turquie d'Europe, à l'ouest d'Andrinople, près de la frontière bulgare.

UNE DEMARCHE A CONSTANTINOPLE

Constantinople, 28 mars.

Les ambassadeurs se sont réunis chez le doyen du corps diplomatique, M. Pallavicini, pour régler les détails de la remise à la Porte de la note collective des puissances.

Cette note contient uniquement les conditions de paix arrêtées à la conférence des ambassadeurs de Londres.

Les puissances contre le Montenegro

Londres, 28 mars.

La « Pall Mall Gazette » confirme de sources autorisées le bruit d'après lequel les puissances auraient décidé le blocus de la côte monténégrine, dans le cas ou le Monténégro refuserait d'abandonner le siège de Scutari.

Elle déclare que dans cette éventualité l'action commune des puissances se manifesterait immédiatement.

D'après ce que nous apprenons en Inclines à penser dans les cercles officiels russes que le Monténégro, en s'obstinant à prendre Scutari malgré l'opposition de l'Autriche, joue un jeu imprudent contre lequel la chancellerie russe a du rester mis en garde le roi Nicolas.

On estime que si l'Autriche a manqué de doigté et d'habileté dans son attitude envers le Monténégro, comme d'ailleurs envers tous les Etats balkaniques, qu'elle a réussi à s'aliéner aux dépens de son influence dans la péninsule, le Monténégro a commis aussi bien des fautes sans lesquelles Scutari serait déjà depuis longtemps en son pouvoir.

Une crise au Montenegro ?

Francfort, 28 mars

On mande de Constantinople à la « Gazette de Francfort » — dont il faut d'ailleurs accueillir l'information avec réserve — que des nouvelles de Cettigné, provenant de sources bien informées, présentent la situation de la dynastie Pétrovitch comme très compromise.

On aurait l'intention au Monténégro de réunir ce pays à la Serbie.

LES SERBES A LA PRISE D'ANDRINOPLE

Belgrade, 28 mars.

L'armée serbe a brillamment coopéré à la prise d'Andrinople.

Elle était représentée par 64.000 hommes, 10 gros canons de siège, 6 obusiers de 15 à 20 millimètres, lesquels avaient été photo aux secteurs Nord-Ouest.

Les division de Dimouk ont enlevé d'assaut les forts de Moutlia, de Bletik et d'Ismek.

Il est à noter que les forts pris par l'armée serbe sont les plus modernes que possédait Andrinople.

La situation moins bonne

Les alliés contre les puissances

Londres, 28 mars.

On considère la situation en Orient comme moins bonne.

On croit que les alliés se sont concertés en vue d'un effort suprême pour forcer les lignes de Tchataldja, imposer la paix à la Turquie et s'opposer ensuite aux exigences de l'Europe concernant Scutari et Janina.

Par contre une autre dépêche dit :

Londres, 28 mars.

D'après une note communiquée aux journaux, les Bulgares accepteraient la médiation des puissances, sauf en ce qui concerne l'indemnité de guerre et la frontière orientale.

LA REUNION DES AMBASSADEURS

Constantinople, 28 mars.

Les ambassadeurs, au cours de la réunion qu'ils ont eue chez l'ambassadeur d'Autriche, n'ont pu se mettre d'accord sur une formule concernant la démarche qu'ils doivent entreprendre.

Londres, 28 mars.

La conférence des ambassadeurs s'est occupée des frontières de l'Albanie Sud.

On dit que l'Italie insisterait pour une frontière partant de la côte de l'Adriatique, en face de la pointe Sud de Corfou, donnant ainsi à l'Adriatique une grande étendue de terre en territoire grec.

Les autres puissances seraient disposées à une solution plus favorable aux Grecs, se basant sur ce fait que les pays, en face de Corfou, doivent appartenir à la Grèce.

UNE EXPLOSION

dans une manufacture d'explosifs

TROIS TUES

Londres, 28 mars.

Une explosion s'est produite dans la manufacture d'explosifs de Pitcos.

Trois ouvriers ont été tués.

Chez les mineurs anglais

LA REPERCUSSION DE LA GREVE BELGE

Londres, 28 mars.

La Fédération des mineurs de la Grande-Bretagne a tenu aujourd'hui une réunion spéciale à l'effet de décider quelle devait être l'attitude de ses adhérents en présence de la grève générale, qui doit être proclamée en Belgique le 14 avril prochain.

La Fédération a adopté l'ordre du jour suivant :

« La Fédération des Mineurs de la Grande-Bretagne, après avoir examiné les rapports relatifs au projet de grève générale en Belgique et à l'effet de venir en aide aux mineurs Belges de toutes les manières possibles, dans le but d'obtenir fructueux, nous demandons à tous les ouvriers des transports d'empêcher l'embarquement des charbons anglais à destination de tous les ports Belges.

A LA C. G. T.

LE CONGRES DES INSCRITS MARITIMES

Paris, 28 mars.

Aujourd'hui se tient à la Maison des Fédérations, rue Grange-aux-Belles, la session semestrielle du Conseil National de la Fédération des Syndicats maritimes.

Etaient présents : des délégués de Dunkerque, du Havre, de Saint-Nazaire, de Bordeaux, de Cette et de Marseille.

La séance de ce matin a été consacrée à l'audition du rapport moral et financier et de diverses questions d'ordre intérieur.

Le Conseil National a porté à son ordre du jour des questions assez importantes dont voici les principales : la crise sardinière, la loi militaire de trois ans, l'élaboration d'un projet d'augmentation des pensions de demi-solde, l'étude d'une organisation pratique d'une interfédération des dockers et inscrits maritimes, etc.

DANS LA RÉGION

L'escroquerie au préjudice de la banque Dewilder

ON EXAMINE LES LIVRES DE LA BANQUE. — L'AUTEUR DE L'ESCROQUERIE SERAIT CONNU

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié l'audacieuse escroquerie dont fut victime, il y a quelque temps déjà, la banque Devilder de Roubaix. On sait d'entre part que les 8.000 francs détournés furent remis quarante-huit heures plus tard au siège social de la banque, rue du Priez, à Lille.

Néanmoins, considérant qu'un délit avait été commis, la justice qui avait d'ailleurs été saisie d'une plainte, ouvrit une enquête.

Celle-ci n'ayant donné aucun résultat et les personnes convoquées au Palais ne consentant pas ou affirmant ne pas connaître l'auteur de l'indélicatesse, M. Delaie, juge d'instruction, chargé de cette affaire, a pris la résolution de faire procéder à la vérification des livres de la banque Devilder.

M. Desremeaux, liquidateur-expert, qui devait accomplir cette mission, s'est rendu dans l'après-midi de jeudi rue du Prieu accompagné de M. Lefebvre, commissaire aux délégations judiciaires.

M. Desremeaux a longuement examiné la comptabilité et ses recherches ont été, nous assure-t-on, très fructueuses. L'auteur de l'escroquerie ne serait autre qu'un industriel très connu.

Un accident mortel en gare d'Hazebrouck

UN CHAUFFEUR ECRASE PAR UN WAGON

Un accident terrible s'est produit vendredi matin, vers 10 heures, à Hazebrouck.

Le train 4072 venait d'entrer en gare.

Le mécanicien René Patteyn et le chauffeur Sonneville, âgé de 30 ans, descendirent de leur machine.

Le chauffeur voulut détacher un wagon. Le mécanicien croyant son camarade parti, fit reculer la locomotive. Des cris atroces se firent entendre. Le chauffeur Sonneville venait d'être pris entre le tender et le premier wagon. On le dégagea à grand-peine. Il avait le bassin fracturé et expira peu après.

L'évasion d'Aire-sur-la-Lys

L'ARRESTATION DES FUGITIFS

Comme nous l'annoncions alors, les deux fugitifs de l'hôpital d'Aire-sur-la-Lys, les soldats Henri Hielle et Albert Aubert, ont été arrêtés à Merville. Ces individus s'étaient présentés dans plusieurs maisons pour y demander des secours. Ils ont été reconduits à Aire-sur-la-Lys par les gendarmes et remis à l'autorité militaire.

Deux peintres tombent de leurs échelles

A ARRAS

Deux ouvriers peintres, MM. Henri Orgeur, 23 ans, rue de Saint-Quentin, et Kléber Béni, 18 ans, demeurant à Berneville, travaillaient vendredi matin, montés sur des échelles à la façade d'une maison, rue Ernestulale, à Arras.

Soudain, une voiture conduite par M. Griffiths et dont le cheval venait de prendre peur accrocha l'échelle de M. Béni. L'échelle fut renversée et entraîna dans sa chute celle de M. Orgeur.

En tombant les deux peintres se firent d'assez graves blessures. M. Orgeur fut particulièrement touché.

Un jeune cambrioleur roubaisien

arrêté à Paris

Le 13 mars dernier, le jeune Jean-Joseph Dupriez, 18 ans, employé chez M. Paul Motte, dont l'usine est installée rue de Malbrancq, se laissait endormir dans l'établissement et parvenait à dérober dans le bureau une somme de 1.700 francs avec laquelle il s'empressa de prendre la fuite. Le gamin, qu'on avait vainement recherché à Roubaix et à Lille, vient d'être retrouvé à Paris. Il sera ramené à Lille dans quelques jours.

NORD

LOURCHES

Cambrinage. — Pendant la nuit, on s'est introduit par infraction une vitre chez Mme Debaenkier, cabaretière à l'Ecluse de Neuville, et a dérobé une somme de 1150 fr. qui se trouvait dans un vide-poche.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Les frais de gestion des percepteurs

Il est institué au ministère des finances une commission chargée de donner son avis sur les allocations complémentaires de frais de gestion à accorder, le cas échéant, aux percepteurs titulaires d'emplois d'un produit net supérieur à 15.000 francs dans le département de la Seine et à 12.000 francs dans les autres départements. Cette commission est ainsi composée :

MM. Maurice Bloch, directeur général de la comptabilité publique, président ; Fravaton, directeur du personnel ; Corréard, chef du service de l'inspection générale des finances ; Pougin de la Maisonneuve, conseiller référendaire à la Cour des Comptes ; Frappier, receveur central des finances de la Seine.

LILLE

A propos des « petites maisons »

Nous dénoncions récemment les petites maisons équivoques qui déshonorent les alentours des casernes et qui sont autant de pièges tendus à la simplicité des soldats.

D'autres ont déploré avant nous, avec plus d'éloquence et en termes plus crus, ces lâcheux voisinages. Un excellent journaliste, M. André Ibels, groupait, il y a quelques années, sous ce titre significatif ; les cabouchots de l'amour et de la mort, des documents dont toute la presse s'empara, des documents singulièrement amers dont M. Clémenceau lui-même voulut bien faire état dans un de ses plus beaux discours. Un instant, on put croire que la publication de ces documents soulèverait l'opinion.

Bientôt, hélas ! le vent de l'oubli emporta les sinistres statistiques de M. Ibels.

« Allez vous promener près des casernes de Lille, avait écrit celui-ci, vous serez épouvanté de voir ce qui s'y passe. Et il n'est aui remède actuel à cet état de choses ! »

Nul remède actuel.. ! Ces mots découragés furent écrits le 12 décembre 1906. M. André Ibels croyait, comme tant d'autres, que la vigilance des législateurs n'avait pas prévu la cas des « bars à femmes ».

Depuis, M. le sénateur Herriot, maire de Lyon, a prouvé, en prenant des mesures prohibitives, que s'il était impossible de résoudre directement la difficulté, on pouvait au moins la tourner. C'est ce que nous avons relaté, en regrettant qu'on n'ait pas fait à Lille ce qu'on a fait à Lyon.

Or la « Croix » ne s'est-elle pas avisée d'attiser contre nous nos propres arguments, au cours d'un long article où la mauvaise foi la plus certaine coudoie le sectarisme le plus épais.

Une pareille traîtrise n'est pas pour nous surprendre. Et nous comprenons que M. Dem n'ait pas hésité à signer un article qui suffirait à le disqualifier si l'étrangeté de ses procédés n'était déjà connue de tous.

Toute protestation serait donc superflue. Nous tenons simplement remercier aux sectaires de « La Croix » que c'est au profit de Lille — à lui seul — qu'il appartient de protéger les militaires contre les impudentes manœuvres des tenanciers et tenancières de boites.

Quant à la question de la liberté de conscience, elle reste absolument étrangère à celle des maisons galantes. Aucune confusion n'est possible. Et c'est en vain que la « Croix » s'est efforcée de les unir dans un même réquisitoire.

Mais puisqu'elle partait de cette liberté de conscience à laquelle elle semble attacher tant de prix, elle aurait pu nous dire comment elle la comprenait et ce qu'il fallait penser des mystérieux personnages qui « épient dans la rue », « écoutent aux portes », « surveillent le soldat », exploitent sa crédulité ou sa pauvreté et négligeant de lui demander s'il a la foi et quelle est cette foi, lui font signer l'engagement suivant :

« Je soussigné .....
soldat au .....

RECLAME, conformément aux circulaires ministérielles du 15 novembre 1905 et du 24 janvier 1906, comme un droit sacré, l'assistance d'un prêtre de la religion catholique qui est ma religion, pour le cas où je serais malade, blessé à l'hôpital ou ailleurs, afin de pouvoir accomplir tous les devoirs de ma conscience.

Si je viens à mourir, JE VEUX que mes funérailles se fassent RELIGIEUSEMENT suivant les rites de l'église catholique.

Fait double à ..... le .....
et signé de ma main. »

Ajouterons-nous que les pauvres êtres qui, cédant à d'adroites menaces ou se laissant leurrer par d'ingénieuses promesses, signent — en ce promettant de ne pas tire légitimer — de pareils engagements, sont plus à plaindre qu'à blâmer.

Leur misère et leur crédulité les recommandent à notre indulgence. Et les vrais coupables sont, en la circonstance, les racoleurs qui proclament cynisquement que tout s'achète et tout se vend, y compris les consciences.

Paul-T. FELLEAU.

La Feuille d'étain

Ce soir, grande fête au profit de l'Œuvre des Colonies de Vacances au Palais d'Eté.

A 9 heures, boxe match Exhibition, entre MM. Fernand Piette champion du Nord, poids mi-lourd et Bressa, poids mi-lourd (78 kilos). — Pelisage et escrime.

A 10 heures et demie, bal.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE DE LILLE

La visite de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de Lille aura lieu le jeudi 10 avril.

Les membres qui désirent y participer peuvent s'inscrire au siège de la Société.

ADJUDICATION

On devait procéder hier, à la Mairie, à l'adjudication des fournitures des devantures de balcons du Nouveau Théâtre.

Un seul adjudicataire s'est présenté. L'administration municipale ne s'est dès lors pas prononcée.

Précautions Printanières

Les Savons Thiéry se font à dix-huit antiseptiques différents ; un produit pour chaque cas. Si vous voulez faire de l'hygiène bien comprise, adoptez une des préparations de la Savonnerie des Flandres et vous aurez à l'abri de tout contact malsain. Sur votre savon qu'un Savon Thiéry ne peut vous donner de surcroît chaque.

Toutes Pharmacies : 50 centimes.

La retraite d'aujourd'hui

DES INCIDENTS SE PRODUIRONT VRAISEMBLABLEMENT CE SOIR

Tout porte à croire que la retraite militaire de ce soir à laquelle doivent prendre part les trompettes du 8e chasseurs à cheval et du 1er escadron du train, ne se terminera pas sans incidents. Elle sera même, semble-t-il, plus mouvementée que les précédentes.

Le parti socialiste a en effet lancé à ses amis insistée appelé et à cette occasion, il a dans la journée d'hier, fait placarder à profusion des affiches dont nous extrayons le passage suivant :

« C'en est trop !
« Il faut réagir !
« Les retraites militaires qui, jusqu'alors étaient considérées comme les distractions données à la population, servent manifestement de prétexte à la camelote royale et à ses alliés pour exaltar l'infâme loi de trois ans.

« Et c'est chaque samedi des cris de : « Vivent les trois ans ! » poussés par les aversions de la bourgeoisie, ainsi que par quelques vieux brisecards qui se rappellent l'époque bénie où le prolétariat permettait aux fortunés de ne faire qu'un an, alors que les ouvriers étaient enrégimentés pour trois, quatre et cinq ans.

« En complet accord avec les socialistes allemands, les socialistes français ont décidé de mener une campagne énergique pour protester contre l'année de rabiot et contre les nouveaux armements que nos gouvernants réactionnaires réclament à cors et à cris.

« Les fils à papa qui signent des pétitions en faveur des trois ans savent pertinemment ce qu'ils savent, ménagés en qu'ils parviennent à s'embusquer dans des postes aussi inoffensifs que peu fatigants ».

L'affiche qui indique que le parti socialiste a l'intention de manifester même si la retraite était décommandée, se termine par ces mots :

« Dans le cas où la retraite militaire n'aurait pas lieu, rendez-vous quand même à 8 heures précises Grande-Place ».

Dans la soirée, le bruit avait couru que la retraite n'aurait pas lieu, mais cette nouvelle ne repose sur aucune base sérieuse et l'itinéraire reste toujours fixé comme suit :

Départ du quartier Négrier, rue Négrier, rue Royale, rue Thiers, rue Faidherbe, boulevard de la Liberté, Grande-Place (arrêt à huit heures et demie), rue de la Grande-Chaussée, rue des Chats-Bossus, rue de la Monnaie. La dislocation aura lieu à l'angle de la rue Saint-Pierre et de la rue du Pont-Neuf.

D'importantes mesures d'ordre ont été prises pour éviter les collisions.

L'Association de la Presse du Nord

organise une soirée de gala au Kursaal, lundi 31 mars

Avant la fin de la saison qui interrompra en même temps le triomphal succès de la revue du Kursaal : « A-E-O-U-I-Ça », les auteurs, quelques journalistes lillois, ont eu la généreuse pensée de demander à M. Bourdelle, la sympathique directeur de nos théâtres [illegible] de donner une soirée au profit de l'Association [illegible] de la Presse du Nord.

C'est en lundi 31 mars, à 8 heures et demie, au Kursaal, qu'a été fixée cette soirée de gala. Elle sera exceptionnelle, puisque [illegible] plus de la revue, dont la vogue ne fait que s'accroître, les distingués artistes du [illegible] dans l'opéra-comique et d'opéra, Mme Dyna Beaujour, première chanteuse, et M. [illegible], ténor, Noël Roux, premier [illegible], ont bien voulu accepter de prêter le concours de leur talent à cette manifestation de solidarité.

Ils ne feront évidemment dans les meilleurs morceaux de leur répertoire et nous ne doutons pas que nos concitoyens n'accourront en foule pour les applaudir encore une fois avant leur départ et leur prouver ainsi qu'ils emportent avec eux les regrets du public lillois.

Une protestation

Nous avons reçu la protestation suivante :

« Nous tenons, Monsieur le Rédacteur, à vous signaler les compétitions qui se produisent en ce moment au bureau de Lille, autour d'un malheureux galon de sous-chef facteur, et la façon peu toujours très propre dont elles se produisent. On voit de jeunes candidats arrivistes qui, s'ils n'ont pas beaucoup d'expérience ont du moins beaucoup de toupet et d'autorité, se gêner à des flagorneries, à de basses adulations, — que nous pensons bien d'ailleurs voir rester sans effet — pour conquérir cet humble grade, tandis que de vieux et fidèles serviteurs se contentent à se recommander que de leurs bons services.

« N'avaient-ils pas fondé grand espoir sur un commis principal aujourd'hui parti dans un autre bureau ? Nous sommes d'ailleurs convaincus qu'ils en auraient été pour leurs frais et qu'on ne fera pas au bureau de Lille de favoritisme, [illegible].

« Nous avons trop confiance dans notre Directeur, que nous serions heureux de voir enquêter sur ces faits, pour croire qu'il laissera surprendre un homme fait, mais nous tenions à éveiller à propos des compétitions prochaines, très respectueusement l'attention de M. le Directeur et M. le Préfet du Nord.

« *Un Groupe de Facteurs* »

Deux nouveaux circuits téléphoniques

LILLE-PARIS

Deux nouveaux circuits téléphoniques pour bénéficier le Conseil général avait voté, en 1910, les crédits nécessaires, vient enfin, bien mais trop prochainement, en service par l'administration des postes.

Ces circuits, [illegible] qu'ils ne sont [illegible] avec [illegible] par les [illegible] industriels et commerçants lillois qui en [illegible] de la [illegible] de la [illegible] avec laquelle les communications pour Paris leur sont assurées.

Mais cette satisfaction bien légitime pour une région [illegible] de Lille, [illegible] toute la satisfaction qu'on en éprouve à [illegible] que pour [illegible] les [illegible] [illegible] d'en créer un troisième [illegible] bientôt.

Le seul moyen d'obtenir [illegible] serait le plus d'un [illegible] 16 circuits. Le dépasser [illegible] [illegible] [illegible]